

# SERIE STI2D

## Sciences et Technologies de l'Industrie et du Développement Durable

	Coefficients	Nature de l'épreuve	Durée
<b><u>Epreuves anticipées</u></b>			
Français	2	écrite	4 heures
Français	2	orale	20 minutes
Histoire-Géographie	2	orale	20 minutes
<b><u>Epreuves terminales obligatoires (tronc commun)</u></b>			
LV1	2	écrite et orale en cours d'année <sup>(3)</sup>	2 heures (écrit)
LV2	2	écrite et orale en cours d'année <sup>(1) (3)</sup>	2 heures (écrit)
Philosophie	2	écrite	4 heures
Mathématiques	4	écrite	4 heures
EPS <sup>(2)</sup>	2	C.C.F.	
Physique-Chimie	4	écrite	3 heures
Enseignements technologiques transversaux	8	écrite	4 heures
Enseignement technologique en LV1	points > 10/20 multipliés par 2	orale	
<b><u>Epreuves terminales de spécialité</u></b>			
<b>Projet en enseignement spécifique à la spécialité (au choix)</b>			
Architecture et construction (AC)			
Energies et environnement (EE)			
Innovation technologique et éco-conception (ITEC)			
Systèmes d'information et numérique (SIN)			
	12	orale	20 minutes
<b><u>Epreuves terminales facultatives</u> <sup>(6)</sup></b>			
Langue vivante régionale des pays mosellans	points > 10/20	orale	20 minutes
Langue des signes française	points > 10/20	orale	20 minutes
Education physique et sportive <sup>(4)</sup>	points > 10/20		
Arts <sup>(5)</sup>	points > 10/20	orale ou pratique	0h30 (excepté musique : 0h40)

<sup>(1)</sup> Les candidats scolaires qui auront choisi une langue ne correspondant pas à un enseignement suivi dans leur établissement, les candidats individuels et les candidats des établissements privés hors contrat devront subir une **épreuve orale terminale**.

<sup>(2)</sup> Contrôle en cours de formation (ou ponctuel terminal pour les candidats individuels ou scolarisés dans un établissement privé hors contrat).

<sup>(3)</sup> Pour les candidats qui auront fait le choix de l'arménien, du cambodgien, du coréen, du finnois, du persan et du vietnamien, l'épreuve consiste **uniquement en une évaluation de l'écrit**.

<sup>(4)</sup> Possibilité de se présenter à l'épreuve évaluée en contrôle de cours de formation dans les établissements habilités.

<sup>(5)</sup> A choisir parmi : arts plastiques, cinéma-audiovisuel, histoire des arts, musique, théâtre et danse.

<sup>(6)</sup> Le candidat peut choisir au maximum deux épreuves facultatives. Les points de la première épreuve facultative sont multipliés par deux.

# **SERIES TECHNOLOGIQUES**

## **SERIES S.T.I.2D – S.T.D.2A – S.T.L**

### **Informations réglementaires**

#### **Enseignement technologique en LV1 (STI2D) - Design et arts appliqués en LV1 (STD2A)**

---

- Je m'inscris obligatoirement à l'épreuve d'enseignement technologique (en L.V.1) dans la langue utilisée au cours de la réalisation de mon projet (« LV1 étudiée » que je saisis lors de mon inscription).
- Je ne suis pas obligé(e) de choisir la langue que j'utilise pour la réalisation de mon projet comme L.V.1 (« langue examen » que je saisis lors de mon inscription).

#### **Langue vivante 2**

---

- Je prends connaissance que l'épreuve de langue vivante 2 est obligatoire.